



## Annulation commande cuisine

Par **Cris0r040475**, le **29/09/2024 à 22:58**

Bonsoir je viens vers vous car nous avons signé un bon de commande en avril 2024 lors d'une foire expo nous étions pas sur mais ils nous ont dit que le tarif était bon jusqu'à la fin de la foire nous étions pas sur car notre promesse d'achat n'avait pas été encore signée par les vendeurs mais le commercial a mis cette clause si achat de maison, nous avons signé le sous seing privé le 20 septembre nous n'avons pas laissé compte ni arrhes mais aucune mesure est bonne car l'agent nous avait donné de mauvaises mesures et aucun métrés n'a été effectué. Merci de votre retour

Cordialement

Par **miyako**, le **01/10/2024 à 10:05**

Bonjour

[quote]

nous n'avons pas laissé compte ni arrhes mais aucune mesure est bonne car l'agent nous avait donné de mauvaises mesures et **aucun métrés n'a été effectué**

[/quote]

Dans ce cas le bon de commande n'est pas valable. Surtout ne rien versé. Il faut envoyer un recommandé AR comme quoi, vous annuler la commande pour non métrage.- article L111-1 code consommation-

Cordialement